

Les problèmes de construction particuliers à Morat

Autor(en): **Lehmann, Erhard**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **66 (1971)**

Heft 3-fr

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-174238>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Page 56 en haut: la rue principale avec la tour de Berne (ou tour de l'Horloge) à une époque où la verdure n'avait pas encore fait place à la voiture. — En bas: coup d'œil dans la direction opposée, de la fontaine centrale sur le «Rübenloch».

Même l'Hôtel-de-Ville renonce à affirmer d'une façon trop ostentatoire sa fonction officielle, que ce soit par les trop grandes dimensions esquissées dans la nouvelle construction de 1748–50, ou par ce balcon sur la rue, symbole baroque de l'autorité, déjà archaïsant en 1832 lorsqu'il est construit, ou surtout par ce vaste toit, dont le faîte avait reçu en 1816 son clocher caractéristique.

Considérons la peinture d'Albert Anker montrant les orphelins de guerre de Stans en 1798, et comparons-la avec la ville actuelle. Au premier regard, l'incomparable état de conservation de celle-ci nous surprend. Elle paraît n'avoir subi aucun changement notoire durant le dernier siècle. L'évolution l'aurait-elle ignorée? L'image est trompeuse, car elle nous cache les transformations sous les arcades et la prolifération des constructions dans les arrière-cours. Cet envahissement atteint, durant les années suivant la Seconde Guerre mondiale, une densité menaçante. De plus, les blessures dans le tissu compact du paysage de toits apparaissent à peine à celui qui flâne dans les rues. Par contre, le visiteur l'aperçoit lorsqu'il entreprend l'impressionnant circuit des remparts. Les constantes détériorations provoquées avant tout par les émanations des gaz d'échappement des voitures et des chauffages centraux accélèrent la dégradation de la pierre de taille, mais n'apparaissent qu'à l'observateur minutieux.

La réparation de ces seuls dommages implique l'engagement total des services de conservation des monuments. Les remparts et les tours requièrent nos premiers soins. La dernière restauration d'ensemble remonte à 1912, date à laquelle la ville historique et les fortifications furent placées sous la protection de la Confédération. A plus ou moins brève échéance, le glacis devant le rempart devra, dans un rayon mesuré sans trop de parcimonie, être débarrassé des erreurs architecturales du siècle dernier. Finalement, l'intérieur de la ville, par la démolition des rajouts qui encombrant les arrière-cours, doit retrouver air et lumière. Ainsi seulement, l'ancienne ville peut redevenir une zone d'habitation dont l'intérêt puisse rivaliser avec l'attrait qui pousse les gens à émigrer vers les nouveaux quartiers.

Indépendamment de la planification établie par la conservation des monuments, il faut de la patience et de l'argent. Petites et grandes améliorations dépendront de la faveur du moment et des possibilités d'engager rapidement les moyens nécessaires.

L'action envisagée pour la conservation de Morat par le «Heimatschutz» et la conservation des monuments, n'implique ni vision rétrograde, ni romantisme passéiste. Au contraire, ce précieux legs de l'histoire doit être protégé autant de la sclérose de l'âge que des dangers d'une modernisation mal comprise ou d'une adaptation au goût du jour. Dans les limites de nos possibilités, il s'agit de conserver cet ensemble vivant. Que l'architecture de cette ville, exemple prestigieux de l'ordre dans la liberté, soit transmise comme une œuvre d'art aux générations futures.

Alfred A. Schmid

Les problèmes de construction particuliers à Morat

Morat est tout à la fois une belle ville ancienne, digne de protection, et une communauté moderne désireuse de croître et de développer son économie. Depuis l'année 1910, la ville de Morat a connu une croissance constante; jusqu'en 1940, le développement fut relativement lent. Ensuite, l'augmentation de sa population dépassa le taux d'accroissement de Fribourg, la capitale du canton. Aujourd'hui, Morat compte 4300 habitants, ce qui paraît modeste en regard de la réputation du nom de Morat en Suisse. La ville remplit cependant le rôle de centre commercial et culturel pour une région qui englobe non seulement le district du Lac fribourgeois, mais aussi les communes avoisinantes bernoises. Les grandes tâches de conservation des monuments, liées au plan

d'aménagement et à l'habitation, constituent un lourd fardeau, proportionnellement au nombre relativement peu élevé des contribuables.

La petite ville de Morat, sur la rive sud-est du lac de Morat, à environ 27 km de Berne et 17 km de la capitale, Fribourg, est située à la frontière des langues française et allemande. Actuellement, les voies de communication vers ces deux villes ne sont pas en bon état; cependant, durant les prochaines années, la construction de la route nationale No 1 de Berne à Morat apportera de considérables améliorations. Les CFF assurent les liaisons ferroviaires, d'une part avec Lausanne par Payerne, d'autre part avec Bienne, Neuchâtel et Berne par Lyss et Chiètres. Les GFM relient Morat à Fribourg et Anet.



Les arcades, propres aux villes bâties par les Zaehringen, confèrent à la Grand-Rue de Morat, en dépit de la diversité des bâtisses, une unité architecturale typique. Dans la maison de la Banque cantonale fribourgeoise, où elles avaient été malencontreusement bouchées, les arcades ont été tout récemment rétablies. Les façades de rez-de-chaussée des deux maisons voisines, qui font tache, n'en sont que plus désagréables à l'œil et, là aussi, des aménagements s'imposent pour l'avenir.

Page 59. En haut: La maison gothique la plus intéressante de Morat est le «Rübenloch», avec son double pignon, qui est le pendant de la tour de Berne à l'extrémité opposée de la Grand-Rue. A droite s'ouvre la rue du Château, que domine le donjon.

En bas: L'Hôtel de ville (1750) se distingue par un toit en croupe à très vastes pans.



Le long du lac, dont le niveau atteint 430 m, s'étend une longue bande plate. Puis le terrain monte abruptement jusqu'à la colline sur laquelle est située la vieille ville, à environ 25 mètres du niveau du lac. Vers la campagne, les hauteurs de l'Adera et du bois Domingue ferment l'horizon. De là, on découvre un splendide panorama sur la vieille ville et sur le lac de Morat, jusqu'au Jura. Les communes voisines de Meyriez et Montilier jouxtent l'ancienne ville de Morat. Elles sont entourées entièrement par la commune de Morat. Entre Meyriez et Greng, là où l'armée de Charles le Téméraire, anéantie par le combat, fut jetée au lac, et au lieu où fut construit l'ossuaire détruit à l'arrivée des Français en 1798, se dresse aujourd'hui un monument commémoratif de la bataille.

Souci de la vieille ville

Au commencement de ce siècle déjà, les autorités, conscientes de leurs responsabilités, se sont vues contraintes, devant les dégradations progressives des murailles, d'entreprendre, avec l'aide de la Confédération et du Canton, une restauration approfondie de ces éléments. Cela conduisit d'abord à un nouveau règlement des constructions pour la protection de la vieille ville, en 1912, ayant avant tout pour but l'établissement d'une zone protégée. Des 284 communes du canton de Fribourg, Morat est la première, en 1938, qui ait approuvé un plan d'aménagement, conçu en collaboration avec les autorités de Montilier et Meyriez. Le règlement des constructions correspondant fut terminé en 1945; grâce aux prescriptions de ce plan, il fut possible en 1963 de construire l'actuelle voie de contournement sur les tracés réservés, sans qu'aucune construction soit touchée. Le nouveau règlement des constructions nécessité par le développement foudroyant des dernières années contient naturellement des prescriptions pour la protection de la vieille ville et de son aspect historique. Dans le caractère architectural de Morat, le remarquable système des murs mitoyens doit être conservé en toutes circonstances. L'aspect des toits et des façades est défini avec une attention particulière, en collaboration avec la commission fédérale des monuments historiques. Un projet d'antenne collective pour la vieille ville et les environs de la zone protégée doit débarrasser le panorama des toits de la forêt d'antennes qui le défigure. Le nouveau règlement des constructions projette aussi la suppression des annexes dans les arrière-cours, construites à une époque récente, et conduisant dans de nombreux cas à des conditions de logement peu hygiéniques. Lors du plan d'aménagement, l'un des principaux soucis des

autorités fut de ne pas laisser l'ancienne ville devenir un musée, dans lequel la vie fût impossible. Elle doit bien plutôt être considérée comme zone d'habitation et de commerce où l'on puisse trouver ou refaire les améliorations nécessaires.

La zone de protection valorise l'aspect de la ville

Autour de la vieille ville ont été établies des zones protégées, pour lesquelles il existe, soit une stricte interdiction de construire, soit des prescriptions très limitatives. Une zone avec interdiction absolue de construire cerne le rempart historique et les fossés qui les entourent. Dans cette zone se trouvent quelques constructions qui ne sont plus conformes aux prescriptions actuelles. La lutte contre le projet d'un grand centre commercial à cet endroit est encore dans toutes les mémoires. L'affaire a trouvé une heureuse conclusion: la maison de commerce a été construite à une plus grande distance du centre, et c'est la Commune, avec la participation de la Confédération, du Canton et du «Heimatschutz», qui a acquis le terrain en question. Les constructions dans cette zone interdite ont été entre-temps démolies par l'armée, qui a apporté ainsi une contribution financière importante à la conservation des monuments. A longue échéance, seule l'acquisition, par la collectivité, des terrains sis dans les zones d'interdiction de construire, permettra d'empêcher de nouvelles atteintes aux abords de la vieille ville. Grâce à cette prise de conscience, l'achat de deux bâtiments par la Commune est en discussion. En considérant les grands investissements actuels d'infrastructure et l'aide financière modeste que le canton de Fribourg, financièrement faible, peut consacrer aux besoins de la conservation du site historique de Morat, la charge restante pèse encore lourdement sur les contribuables de Morat, même après déduction des subventions fédérales et cantonales. Mais ces contribuables ont toujours montré une grande compréhension des besoins de la conservation de la vieille ville.

Projets coûteux pour un proche avenir

Le Conseil général a récemment voté un programme échelonné sur plusieurs années, selon lequel les rues de la vieille ville doivent être repavées. Morat prévoit de fêter en 1976 le cinq centième anniversaire de la bataille du 22 juin 1476. Déjà, en l'année 1926,

Les dimensions modestes des demeures et leur pittoresque donnent aux rues parallèles leur caractère et leur plaisante ambiance. En haut, la rue de l'Eglise française avec l'élégante flèche de l'ancienne chapelle Sainte-Catherine. En bas, la rue de l'Eglise allemande avec la tour des Sorcières.





Hors les murs du site historique se développe le nouveau Morat, avec ses quartiers industriels et d'habitation. Ce n'est pas une tâche aisée que de faire voisiner sans heurts l'ancien et le moderne.

Une partie de Morat est tournée vers le lac. Déjà utilisée par les Romains, la voie qui borde la rive (et dont le nom est devenu «Ryff» en allemand) est un souvenir de l'ancien faubourg: maisons pour la plupart gothiques avec leurs écuries et leurs belles portes de caves.

la Grand-Rue avait été pavée. Après cinquante ans, les pierres doivent être changées; mais les rues latérales aussi doivent avoir, au lieu d'une couche d'asphalte, des pavés qui conviennent mieux à l'aspect de la ville. Mais ils sont aussi considérablement plus coûteux. L'engagement de paveurs qualifiés posera de plus en plus de problèmes.

A l'image-type de la vieille ville de Morat appartiennent, comme à Berne, les arcades. Elles ornent des deux côtés la Grand-Rue, précédemment nommée rue des Riches. Dans la partie supérieure de la ville ont été autorisées autrefois quelques transformations gênantes, qui interrompent maintenant l'arcade autrefois continue. Des modernisations sans goût ont supprimé les arcades de quatre bâtiments et les font apparaître comme des corps étrangers. Les autorités moratoises prévoient de supprimer ces témoignages gênants, lorsque l'occasion s'en offrira, les bâtiments intéressés se trouvant maintenant en main privée. Le but a été atteint il y a environ dix ans pour l'un des

bâtiments, et un second assainissement est actuellement en cours dans le bâtiment acquis par la succursale de la banque de l'Etat de Fribourg. Comme la construction d'arcades prive le propriétaire d'une surface utile et entraîne des dépenses supplémentaires, un tel projet n'est pas supportable sans l'appui financier officiel.

Il y a deux ans, la Commune trouva la possibilité d'acquérir l'une des maisons adossées au mur d'enceinte et dans laquelle se trouve l'escalier d'une partie du chemin de ronde, jusqu'alors inaccessible au public. Il s'agit d'une partie de rempart proche de la tour de la Poudre, entre les fortifications contiguës à l'église allemande et la porte de Berne. Il suffit que les moyens soient trouvés pour que ce chemin de ronde soit ouvert à la population et puisse être relié aux autres parties du rempart. Les toits du rempart, dont les charpentes sont vermoulues, nécessitent aussi une rénovation importante, comme le mur lui-même, entamé par la végétation et par le temps.

Toutes ces tâches nécessitent des moyens financiers de l'ordre de plusieurs millions de francs. Nous sommes en cela reconnaissants de l'intervention de l'Ecu d'or, des Ligues de sauvegarde du patrimoine et de protection de la nature. Leur appui nous aidera à assumer les charges financières imposées par la conservation d'un site classé d'importance nationale.

Erhard Lehmann

Assemblée générale en Valais

Les 5 et 6 juin, les perturbations atlantiques de ce mois exceptionnellement arrosé n'épargnèrent même pas (et c'est tout dire) notre Provence helvétique. Pourtant, le samedi après-midi, quand les quelque 380 congressistes accourus à l'invitation de M. l'abbé G. Crettol, président du «Heimatschutz» du Valais romand, se furent rassemblés sur l'admirable terrasse de la Majorie à Sion, le soleil fit une durable apparition. Et les bouteilles de fendant offertes par l'Etat montrèrent tout de suite (ce n'était qu'un début) que le Valais sait «arroser» ses visiteurs d'une manière autrement plus agréable.

Tandis qu'un premier contingent s'en allait à Sillon prendre conscience de l'importance nationale de ce bourg médiéval et de la nécessité d'une restauration d'ensemble, un autre grimpa vaillamment le sentier de Tourbillon pour y entendre les commentaires de M. l'abbé Dubuis, archéologue cantonal. La restauration, déjà fort avancée, de ce château de style

valdôtain, pose un problème entre tous délicat: si on laisse l'ancien palais épiscopal en l'état, avec ses trois murs, tout sera à recommencer dans vingt ans; si on le «fixe» avec un quatrième mur de matériau moderne, le coup d'œil risque d'en être altéré; et si on lui met un toit – pour pouvoir, du même coup, s'en servir et le faire revivre –, sous quelle forme le concevoir? Affaire à suivre, comme disent les journalistes... Il y eut aussi une intéressante visite de Valère, où l'on eut le privilège d'entendre chanter les plus vieilles orgues du monde.

A Crans-Montana, les participants se trouvèrent partagés entre le plaisir du confort, littéralement citadin, des hôtels du lieu et la pénible impression que donne inévitablement aux amis du paysage un développement touristique désordonné. Parmi les orateurs du banquet vespéral, l'un des représentants des bourgeoisies donna l'une des clés de l'énigme (si c'en est une): Crans-Montana est un lieu-dit qui dépend de